

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 janvier 2025 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEaux - Élisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline RAPAUD.

Membres représentés /

Membres absents Madjid BRIBI - Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD.

Secrétaire de séance Etienne CHATELON

Le quorum 6

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2024 à l'unanimité

D2025-01- 01 Demande de subvention programme voirie 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dossier de demande de subvention pour le programme de voirie 2025 concernant la VC N°6 de la Faye pour une 2ème partie sur un programme étalé sur 3 ou 4 ans.

L'estimation s'élève à la somme de 106 153.73 € HT soit 127 384.47€ TTC.

Ce programme pourra être modifié en fonction du taux de subvention obtenu.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'inscription de la commune de Burdigues, au titre de la voirie communale et rurale, pour le programme 2025 du département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de demander auprès du Département de la Loire l'octroi d'une subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

D2025-01- 02 Demande de subvention enveloppe territorialisée 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dossier de subvention pour l'Enveloppe territorialisée 2025 concernant les travaux de réfection du pont de Mounes.

L'estimation s'élève à la somme de 97 145 € HT soit 116 574€ TTC. Ce montant comprend la maîtrise d'œuvre, le dossier loi sur l'eau, les études et le chantier.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'inscription de la commune de Burdigues au titre de l'enveloppe territorialisée 2025 du département de la Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de demander auprès du Département de la Loire l'octroi d'une subvention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

D2025-01- 03 Demande de subvention enveloppe de solidarité 2025

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dossier de subvention pour l'Enveloppe de solidarité 2025 concernant les travaux de réfection du seuil et des menuiseries de la montée du clocher de l'église, ainsi que d'une structure de protection du stockage de sel de déneigement et l'installation d'un ballon tampon à la chaufferie de l'école.

L'estimation s'élève à la somme de 13 348 € HT soit 16 017.60€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que le plafond de subvention est de 7000 euros et le taux maximum est de 60% des dépenses HT. Considérant que le montant général des dépenses est supérieur au plafond des dépenses subventionnables, il est donc proposé de demander le montant maximum, c'est à dire 7000 euros. Avec par contre des montants de travaux modifiés.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'inscription de la commune de Burdignes au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 du département de la Loire

D2025-01- 04 Délégation à Monsieur le Maire pour les concessions cimetièrè

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui autorise le conseil municipal à déléguer au maire un certain nombre de matières ;

Vu l'article L.2122-23 du CGCT qui prévoit que le maire peut subdéléguer, sauf disposition contraire, à un adjoint ou un conseiller municipal les délégations qu'il a reçu du conseil municipal ;

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement de la commune de permettre au maire de prendre certaines décisions sans avoir à revenir devant le conseil municipal préalablement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner délégation au maire pour :

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,

D2025-01- 05 Vente dernier lot éco hameau

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes délibérations prises concernant la vente des lots de l'éco Hameau concernant :

- Le prix de vente de 42€ TTC le m²
- Les arrhes fixés à 5% du prix de vente
- Le choix de Maître ZAYER notaire à Bourg-Argental pour l'établissement de toutes les formalités nécessaires

Monsieur le Maire informe que Madame Angélique BRICOD a candidaté pour le dernier lot et pour y construire une Tiny house. (mini maison)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

D2025-01- 06 Demande de subvention à la dotation de solidarité pour évènements climatiques (DSEC)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des crues, inondations et glissements de terrain du 17 octobre 2024, un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la dotation de solidarité pour évènements climatiques. (DSEC)

Monsieur le Maire présente le dossier déposé dont l'estimation des travaux s'élève à la somme de 178 881€ HT.

Huit opérations sont inscrites au programme, les chantiers à réaliser en priorité sont :

- étayer le pont de La Clavelée pour le ré-ouvrir aux véhicules de moins de 3,5T puis lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'ouvrage. Celui-ci desservira également le lieu dit La Madeleine où le pont doit être fermé.
- renforcer le pont de Montméat pour le rendre submersible.
- la rénovation du pont de Moûnes, également concerné par l'enveloppe territorialisée (Cf ci-dessus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de demander à l'état l'octroi d'une subvention au titre de la dotation de solidarité pour évènements climatiques (DSEC) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Fin de la réunion à 21h30.

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

